

## AVIS DE COURSE

**Nom de la compétition : Régate de Bassin Sud Gironde n°3**

**Dates complètes : 25 novembre 2018**

**Lieu : Lac de Bordeaux**

**Autorité Organisatrice (OA) : Centre de Voile de Bordeaux-Lac**

**Grade : 5A**

**Série : OBIC, OPTI, IND & AD2D, AS23, AD3D, AD33, MIJI**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux et le règlement sportif avec ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux :

- **Dériveurs : OBIC, OPTI, IND**
- **Quillards : AD2D, AS23, AD3D, AD33, MIJI**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**Centre de Voile de Bordeaux-Lac  
Boulevard Jacques Chaban-Delmas  
33520 Bruges**

**au plus tard le : 22 novembre 2018** ou sur la page inscription du site

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

**- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition**

**- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,**

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 7 €uros par coureur

#### 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	25 novembre 2018	10h00
Clôture des inscriptions		11h30
Jauges et contrôles		Sans

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
25 novembre 2018	12h00	Voir IC

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **16h00**

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le club

- Site du club : <http://voilebordeauxlac.fr/>
  - rubrique <http://voilebordeauxlac.fr/les-avis-de-course/>
- Téléphone : **05 57 10 60 35**
- Messagerie : **contact@voilebordeauxlac.fr**

## 13. SITUATION DU PLAN D'EAU

### ANNEXE :

- ✓ Accès au club
- ✓ Zone de course

